



INTROIBO

N°44 - FÉVRIER 2011



La Chandeleur

En la fête de la Présentation de Jésus au Temple, nous célébrons un mystère de la vie du Christ lié au précepte de la loi mosaïque qui prescrivait aux parents, quarante jours après la naissance du fils aîné, de monter au Temple de Jérusalem pour offrir leur fils au Seigneur et pour la purification rituelle de la mère. En Orient, cette fête était appelée « Hypapante », fête de la rencontre : en effet, Siméon et Anne, qui rencontrent Jésus dans le Temple et reconnaissent en Lui le Messie tellement attendu, représentent l'humanité qui rencontre son Seigneur dans l'Église. Ensuite, cette fête s'est étendue également à l'Occident, développant surtout le symbole de la lumière, et la procession avec les cierges, qui est à l'origine du terme « Chandeleur ». Par ce signe visible, on veut signifier

que l'Église rencontre dans la foi celui qui est « la lumière des hommes » et l'accueille avec tout l'élan de sa foi pour apporter au monde cette lumière.

En concomitance avec cette fête liturgique, le Pape Jean-Paul II, à partir de 1997, a voulu que soit célébrée dans toute l'Église, une Journée spéciale de la Vie consacrée. En effet, l'oblation du Fils de Dieu - symbolisée par sa présentation au Temple - est modèle pour tout homme et toute femme qui consacre sa vie au Seigneur. (...) Nous voulons élever vers le Seigneur une hymne d'action de grâce et de louange pour la vie consacrée elle-même. Si elle n'existait pas, le monde serait tellement plus pauvre ! La vie consacrée témoignage de la surabondance d'amour qui pousse à « perdre » sa vie, en réponse à la surabondance d'amour du Seigneur qui le premier a « perdu » sa vie pour nous.



Albrecht Dürer, La présentation de Jésus au temple, 1505

Purification de la Sainte-Vierge

Trois aspects de cette fête

La loi de Moïse, à laquelle Notre-Seigneur s'est volontairement soumis, prescrivait plusieurs rites après la naissance d'un enfant.

Tout d'abord la circoncision du nouveau-né, une semaine après sa naissance. C'est ce jour là que l'enfant recevait son nom. Dans notre calendrier, la Circoncision de l'Enfant-Jésus se célèbre le 1er janvier.

Puis, sans doute plusieurs semaines après, avaient lieu la présentation de tout enfant premier-né au temple de Jérusalem et son « rachat » par l'offrande faite à Dieu de quelques animaux. A cette occasion avait lieu également la purification de la mère de l'enfant. La Présentation de Jésus et la Purification de la Sainte-Vierge se fêtent le 2 février.

Obéissance

Assurément ces prescriptions de la loi de Moïse n'obligeaient ni Jésus, ni Marie.

Jésus était le législateur suprême de tout le rituel de l'Ancien Testament ; son enfantement avait été miraculeux et virginal. Comme l'ange l'avait annoncé à Marie : « l'être saint qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu. »

Il n'était pas nécessaire de le consacrer au Seigneur puisqu'il était le propre Fils de Dieu ; il n'était point requis que celle qui avait conçu de l'Esprit-Saint et était demeurée vierge se purifiât.

Mais l'un comme l'autre voulaient témoigner ainsi de leur obéissance au plan divin.

Le Christ n'avait-il pas dit en entrant dans le monde : « Vous n'avez agréé ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : *Ecce Venio*, Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté » (Heb. 10, 5) ?

Et Marie à l'Annonciation n'avait-elle pas déclaré : « Je suis la servante du Seigneur » ?

Joignant le geste à la parole, la Mère et le Fils se font obéissants jusqu'à suivre ces prescriptions inutiles pour eux.

Figure

Mais en accomplissant ces rites Notre-Seigneur et sa Mère font plus encore. Ils annoncent en figure toute l'œuvre de la Rédemption.

En entrant dans les bras de sa mère dans le Temple de Jérusalem, le Christ entrait dans son Temple. Tous les sacrifices, tous les rites qui s'y déroulaient étaient en effet des figures de l'unique Sacrifice : celui du Fils à son Père.

En entrant dans ce Temple, Jésus renouvelle en effet l'oblation de lui-même qu'il avait faite au moment de l'Incarnation. Et c'est comme l'offertoire du Sacrifice qui sera consommé au Calvaire.

C'est tout le mystère de la Rédemption et du salut de l'humanité opéré par le Christ qui nous est présenté ici en figure.

C'est par les mains de la Vierge, de la Vierge pleine de grâce, que cette offrande est présentée au Père céleste. N'oublions pas que cet enfant est son propre Fils,

celui qu'elle a porté en son sein pendant neuf mois, le fruit de ses entrailles.

Voilà pourquoi, dès ce jour où le Sacrifice du Christ est préfiguré, Marie a une part si prépondérante dans l'œuvre de notre rédemption.

Lumière

Enfin, le troisième aspect de cette fête de la Chandeleur nous est donné par le Cantique du vieillard Siméon. En proclamant que le Messie est arrivé, que Jésus est la lumière qui va éclairer les Nations et qu'il vient apporter le Salut préparé par Dieu, Siméon est le dernier des prophètes de l'Ancien Testament.

Il reconnaît en prenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, que toutes les prophéties sont réalisées, que la Loi disparaît devant l'Évangile.

« Maintenant, ô maître, vous pouvez laisser partir votre serviteur en paix. »

Au jour de la Chandeleur les ténèbres du péché commencent à se dissiper. Les cierges que l'on bénit en sont le symbole. C'est également tout le sens des prières qui sont prononcées à cette occasion.

Nous y prions Dieu de répandre sa clarté dans nos cœurs, que la lumière de son Esprit ne nous fasse pas défaut et qu'enfin nous puissions le connaître avec vérité et l'aimer avec fidélité.

La procession qui suit la bénédiction est l'image de la manifestation du Christ – lumière du monde – à toutes les nations.

C'est donc à la fois par obéissance et pour figurer la Rédemption à venir que Jésus et Marie se soumettent à ces prescriptions de l'Ancienne Loi. Et c'est également en ce jour que la lumière de la vérité commence à briller sur le monde, dissipant les ténèbres de l'erreur et du péché.

Prions Dieu qu'il daigne répandre sa clarté en nos âmes pour nous délivrer de l'aveuglement du péché et obtenir, après les ombres et les dangers de ce monde, d'arriver à la Lumière qui ne s'éteint jamais.

abbé Arnaud Evrat, FSSP



A propos des bénédictions du mois de février

Les sacramentaux

Le début du mois de février est marqué par plusieurs rites de bénédiction liés à certaines fêtes du calendrier. Tout d'abord les cierges lors de la fête de la Chandeleur (2 février). Puis la bénédiction des gorges de saint Blaise, qui était médecin et évêque de Sébaste (aujourd'hui Sivas) en Arménie au IV^{ème} siècle (3 février). Enfin, la bénédiction des pains de sainte Agathe, qui sont bénis en mémoire du martyre de cette sainte (5 février). Cela nous invite à dire quelques mots des sacramentaux.

Définition

Les sacramentaux sont des signes sacrés institués par l'Église dans le but de sanctifier certaines circonstances de la vie. A l'imitation des sacrements, des effets surtout spirituels, mais également temporels, sont obtenus à la prière de l'Église.

Chez les anciens théologiens, les sacramentaux désignaient les rites et cérémonies accessoires (ex. : exorcismes et onctions du baptême) employés par l'Église dans l'administration des sacrements.

De nos jours, on appelle sacramentaux « les choses (certains objets bénits) ou les actions (exorcismes, bénédictions, consécration), dont l'Église se sert pour obtenir des effets, surtout spirituels ».

Les sacramentaux se composent d'une prière accompagnée du signe de la croix ou d'autres signes. Parmi les sacramentaux, les bénédictions occupent une place importante. Les sacramentaux sont ainsi appelés à cause de leur analogie avec les sacrements. Comme ceux-ci ils sont, en effet, des signes extérieurs et visibles de la grâce divine.

Effets

Les sacramentaux ne confèrent pas la grâce à la manière des sacrements, mais par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements.

Tandis que les sacrements produisent la grâce sanctifiante par leur vertu propre, les sacramentaux n'obtiennent que des grâces actuelles, et seulement en vertu des prières de l'Église et des dispositions du sujet. Ils

peuvent remettre les fautes vénielles dont on a un certain regret et la peine due aux péchés déjà pardonnés. Ils peuvent, en outre, chasser le démon, procurer certains biens temporels, par exemple préserver des accidents, etc.

C'est donc avec piété que nous devons recevoir ces bénédictions et ces objets sacrés en rendant grâce à Dieu pour la multitude de dons qu'il nous offre par son Église.



Saint Blaise

Les chapelles du diocèse célébrant la forme extraordinaire (IV)

Saint-Norbert à Neuchâtel

***L**a forme extraordinaire du rite romain est célébrée chaque dimanche et certains jours de semaine dans cinq villes du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Introïbo vous propose un rapide aperçu de chacune de ces communautés.*

Suite à de longues négociations, la Messe selon la « forme extraordinaire » est célébrée à Neuchâtel pour la première fois le 7 juin 1992, fête de la Pentecôte. La paroisse Saint-Norbert (quartier de La Coudre) accueille depuis lors les fidèles de la ville et de tout le canton attachés à la messe dite de « Saint Pie V ». Jusqu'en 2008, seulement deux messes dominicales étaient célébrées chaque mois, le premier et le troisième dimanche. Désormais, la célébration de la messe est assurée chaque dimanche ainsi que les jours de fête chômés.

C'est surtout la belle acoustique qui fait de l'Église Saint-Norbert un endroit très adapté à la célébration selon la forme

extraordinaire : grâce à la chorale composée de quelques fidèles, toutes les pièces grégoriennes du propre et de l'ordinaire sont chantées à chaque messe. Un verre de l'amitié est offert régulièrement après la messe dans une salle attenante. Cela offre une possibilité d'échanges et de discussions entre les fidèles qui viennent de près ou de plus loin.

Fidèle, chantre ou servant de messe – vous êtes toujours le bienvenu à l'Église Saint-Norbert, La Coudre, rue de la Dîme 81, Neuchâtel. Messe chantée le dimanche à 17 h.

abbé Jérôme Bückler, FSSP



Messe solennelle de Noël à Saint-Norbert

La Messe du dimanche à 17h

Chandeleur

à Fribourg

Mercredi 2 février : Messe chantée avec distribution des cierges et procession à 18h30 à l'église Saint-Jean. La messe sera suivie d'un apéritif à la Providence (rue de la Neuveville 12).

à Bulle

Mercredi 2 février : Messe chantée avec distribution des cierges à 18h30.

à Lausanne

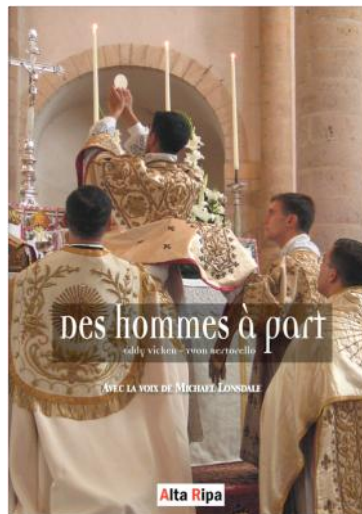
Mercredi 2 février : Messe basse à 9h00 et messe chantée avec distribution des cierges et procession à 19h30 à la chapelle Saint-Augustin.

Des hommes à part

Projection du film à Neuchâtel

A partir de l'été 2008, deux réalisateurs, Yvon Bertorello et Eddy Vicken - lauréats du Prix Marcel Jullian 2010 pour leur documentaire *Veilleurs dans la nuit* - et une équipe de cameramen et de preneurs de son se déplacent dans divers apostolats de la Fraternité Saint-Pierre autour du monde.

Leur but ? Réaliser un film pour la télévision, présentant la vie de prêtres et de séminaristes aujourd'hui. Qui sont ces hommes, jeunes pour la plupart, qui se donnent totalement au Christ, et dont la vie suscite autant d'interrogations ? Pour y répondre, ce documentaire, intitulé *Des hommes à part* enquête sur eux au cœur d'une communauté, pour vous dévoiler, pour la première fois, quelques secrets de leur vie.



Projection du film (52mn)

Dimanche 6 mars 2011 à 18h15

Salle de l'église Saint-Norbert - Rue de la Dîme 81 - 2000 Neuchâtel

renseignements : 026 488 00 37

Conférence pour adultes à Genève

Les derniers mercredis du mois

La prochaine conférence spirituelle aura lieu le **mercredi 16 février à 19h20** à l'issue de la messe du soir (18h30) dans les locaux de l'église Sainte-Claire.

Le thème des conférences cette année :

La théologie du baptême selon les Pères

par l'abbé Christian Wyler, FSSP

Lieux et horaires

Lausanne (abbé Benjamin Durham, 021 652 42 61)

● **Chapelle Saint-Augustin**

78 avenue de Béthusy, 1012 Lausanne

Dimanche :

8h00 : Messe basse

9h45 : Grand'Messe

En semaine :

Lundi 18h00 : Messe basse

Mardi 9h00 : Messe basse

Mercredi 18h00 : Messe basse

Judi 9h00 : Messe basse

Vendredi 18h00 : Messe basse suivie de l'Adoration

Samedi 9h00 : Messe basse (8h35 chapelet)

Confessions : (Confessions in English can also be heard at all of the below times)

Mercredi de 18h50 à 20h00

Vendredi de 12h15 à 13h30

30 minutes avant chaque Messe ou sur demande

Genève (abbé Christian Wyler, 022 348 72 18)

● **Eglise Sainte-Claire**

15 rue du Grand-Bureau, 1227 Genève-Les Acacias

Dimanche :

11h00 : Messe chantée

Confessions après la messe

Mercredi soir ou fête non chômée

18h30 : Messe basse

Neuchâtel (abbé Jérôme Bucker, 026 488 00 37)

● **Eglise Saint-Norbert**

La Coudre, rue de la Dîme 81, 2000 Neuchâtel

Dimanche

17h00 : Messe chantée

Confessions : 30 minutes avant la Messe ou après sur demande

Sacrement de Confirmation

Inscriptions et préparation à recevoir ce sacrement

C'est avec une grande joie que nous annonçons la venue de **Mgr Pierre Farine**, évêque auxiliaire et actuellement administrateur diocésain, qui viendra conférer le sacrement de Confirmation pour nos cinq communautés le **dimanche 22 mai 2011** à l'église Saint-Michel (Fribourg).

Les parents qui désirent inscrire leur enfant (de plus de 12 ans) pour ce sacrement ou les adultes qui ne l'ont pas encore reçu, sont priés de contacter au plus tôt le prêtre en charge de leur communauté.

Lieux et horaires (suite)

Fribourg (abbé Arnaud Evrat, 026 488 00 37)

● **Église du Collège Saint-Michel**

rue Saint-Pierre Canisius, 1700 Fribourg

Tous les dimanches et fêtes chômées :

9h30-9h55 Confessions

9h45 Office de Tierce

10h00 Messe chantée

● **Église Saint-Jean**

Planche-supérieure, 1700 Fribourg

Tous les lundis, mardis et fêtes non chômées :

18h30 Messe basse

● **Oratoire de la Maison Saint-Pierre Canisius**

Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg (située sur la rte St-Barthélemy, bus ligne 2 - Arsent)

Du mercredi au vendredi (vérifier l'horaire en période de vacances scolaires) :

18h30 Messe basse

● **Chapelle Sainte-Anne d'Hattenberg**

derrière Bourguillon

Tous les samedis :

9h00 Chapelet ; 9h30 Messe basse

● **Confessions**

à la Cathédrale Saint-Nicolas, 1700 Fribourg

Tous les lundis et mardis :

17h30-18h00 Confessions

Bulle (abbé Patrick du Faÿ, 026 488 00 37)

● **Chapelle Notre Dame de Compassion**

Place du marché, 1630 Bulle

Dimanches et fêtes principales :

8h00 Messe chantée

En semaine :

Mercredi 18h30 : Messe basse

Jeudi 18h00 : Heure Sainte

1er vendredi du mois 18h30 : Messe basse

Avant les messes en semaine : chapelet à 18h

Confessions :

mercredi de 17h30 à 18h15

jeudi de 18h15 à 18h45

Pour joindre un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :

Maison Saint-Pierre Canisius, Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg
026 488 00 37 (en cas d'urgence : 079 295 97 41)

Maison Saint-Augustin, 78, Avenue de Béthusy, 1012 Lausanne
021 652 42 61 (en cas d'urgence : 079 692 71 03)

www.fssp.ch - www.mysteriumfidei.ch